

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
RAPPORT ANNUEL 2009 DU DISTRIBUTEUR**

Conciliation de l'actif statutaire et de la base de tarification

- 1. Références :**
- (i) Pièce HQD-2, document 2, page 6, tableau 3;
 - (ii) Rapport annuel statutaire 2009 d'Hydro-Québec, page 77.

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 3 la conciliation de l'actif total (12 438,3 M\$) et de la base de tarification (10 124,1 M\$) au 31 décembre 2009. Il présente également les éléments de conciliation totalisant 2 314,2 M\$, dont les notes suivantes :

- (e) Frais reliés à la suspension de TransCanada Energy sont exclus de la base de tarification (48,5 M\$).
- (f) Portion à long terme des débiteurs (ententes de contribution) qui est exclue de la base de tarification (34,5 M\$).

(ii) Hydro-Québec présente, à la note 3 *Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés*, le détail des actifs réglementaires (954 M\$) et des passifs réglementaires (26 M\$) en 2009.

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer plus en détails les notes (e) et (f) en élaborant sur le traitement statutaire et le traitement réglementaire appliqués par le Distributeur.
- 1.2 Veuillez concilier les actifs (passifs) réglementaires présentés comme actif statutaire à la référence (i) et le détail de la note 3 du rapport annuel statutaire à la référence (ii). Veuillez expliquer notamment les différences notées aux rubriques suivantes :
 - Frais reportés du tarif BT;
 - Frais reportés divers.

Comparaison de l'état des résultats réglementés et du revenu requis autorisé

- 2. Références :**
- (i) Pièce HQD-2, document 3, page 5, tableau 2;
 - (ii) Pièce HQD-2, document 2, page 6.

Préambule :

(i) Le Distributeur présente la comparaison de l'état des résultats 2009 (345,9 M\$) et du revenu requis autorisé (D-2009-016) (240,2 M\$). Il présente également au tableau 2 la composition des

principaux écarts totalisant 106 M\$, dont un écart favorable de 24 M\$ relatif aux autres charges d'exploitation.

(ii) Le Distributeur mentionne que : « *Par ailleurs, dans le cadre de la gestion intégrée de ses charges d'exploitation et en fonction de son contexte d'affaires et du respect de son enveloppe budgétaire globale, les coûts supplémentaires constatés tôt en 2009 ont amené le Distributeur à mettre en place des mesures ponctuelles et temporaires pour atténuer leurs impacts.* »

Demandes :

- 2.1 Veuillez expliquer plus en détails l'écart favorable de 24 M\$ relatif aux autres charges d'exploitation. Veuillez préciser la nature des dépenses et les écarts y afférents.
- 2.2 Veuillez indiquer et expliquer les mesures ponctuelles et temporaires mises en place par le Distributeur pour atténuer les charges d'exploitation.
- 2.3 Ces mesures peuvent-elles être reconduites en 2010 et en 2011? Veuillez élaborer.

Investissements

3. **Référence :** Pièce HQD-5, document 2.3, page 5, tableau 2.

Préambule :

Le tableau cité en référence montre l'état des coûts du projet de mise à niveau du progiciel GE Smallworld. La troisième colonne du tableau traite du coût réel 2009, alors que la quatrième traite du coût réel ajusté 2009. Selon la note sous le tableau, « *Dans les livres, un montant de 1,8 M\$ a été comptabilisé aux charges en 2009 alors qu'il aurait dû être comptabilisé aux investissements. La colonne « Réel 2009 ajusté » présente les coûts reclassés aux fins de suivi du projet* ».

Demandes :

- 3.1 Veuillez élaborer sur les raisons justifiant l'ajustement de 1,8 M\$.
- 3.2 Lors de la mise en service du progiciel, veuillez confirmer quel montant sera intégré à la base de tarification pour 2009 (0,6 ou 2,4 M\$). Veuillez élaborer sur le traitement réglementaire de l'ajustement de 1,8 M\$.

Coût et description de la dette

4. **Références :** (i) Pièce HQD-6, document 1, page 5; tableau 2;
(ii) Pièce HQD-6, document 1, page 4, tableau 1.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente au tableau 2 le détail du calcul du coût de la dette 2009. Il fournit le détail du numérateur et du dénominateur. Le dénominateur correspond à la moyenne des 13 soldes mensuels de la dette 2009.
- (ii) Le Distributeur présente au tableau 1 les soldes mensuels de la dette 2009 et la moyenne des 13 soldes mensuels de la dette 2009.

Demande :

- 4.1 Veuillez expliquer pourquoi les données détaillées du dénominateur du coût de la dette 2009 du tableau 2 ne correspondent pas à celles du tableau 1, notamment pour les éléments suivants :
- Dette à long terme et à perpétuité plus swaps;
 - Solde des radiations nouvelles normes 2007.

5. **Références :** (i) Pièce HQD-6, document 1, page 6;
(ii) Dossier R-3677-2008, pièce HQD-10, document 1, page 14;
(iii) Dossier R-3708-2009, pièce HQD-2, document 4, page 19.

Préambule :

(i) « *De plus, au 31 décembre 2009, après transactions de swaps, 90 % de cette dette portait un taux fixe alors que 10 % portait un taux de court terme. Le tableau 4 résume la répartition de la dette à taux fixe ou à court terme, par devises.* »

(ii) et (iii) Dans les dossiers tarifaires, le Distributeur indique que Hydro-Québec recommande la composition pour les nouvelles émissions, soit 80 % en obligations à taux fixe 30 ans et 20 % en obligations à taux variables.

Demande :

- 5.1 Veuillez justifier la composition réelle de la dette de 90 %-10 % (référence (i)) par rapport à celle recommandée dans les dossiers tarifaires de 80 %-20 % (références (ii) et (iii)).

Bilan des plaintes

6. Référence : Pièce HQD-7, document 3, page 3, tableau 1.

Préambule :

Le Distributeur présente au tableau 1 le volume des plaintes verbales et écrites par cause.

Demande :

6.1 Veuillez détailler les diverses causes des plaintes regroupées dans la catégorie « autres » et expliquer.